

du 20 MARS au 31 MAI 2018

# OPÉRATION PRINTEMPS !

BRADSTONE

CARRÉ  
D'ARC



*Fabemi*

150 €  
TTC\*  
remboursés  
sur votre projet d'extérieur

Dallages, pavages et accessoires en pierre reconstituée et béton pressé

\*Pour tout achat de 1500 € TTC minimum valable exclusivement sur les produits BRADSTONE et CARRÉ D'ARC. Voir détails et règlement sur les sites internet ou rapprochez-vous de votre conseiller de vente.

[www.carredarc.com](http://www.carredarc.com) - [www.bradstone.fr](http://www.bradstone.fr)



Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

Nom du distributeur : .....

Ville : ..... Code postal : .....

Oui, j'accepte de recevoir des informations sur BRADSTONE et CARRÉ D'ARC.

L'opération « Printemps » relayée chez tous les distributeurs CARRÉ D'ARC ou BRADSTONE\* situés en France métropolitaine et en Corse est une offre de remboursement partiel sur l'achat de produits CARRÉ D'ARC ou BRADSTONE\*. Elle est valable du 20 mars au 31 mai 2018 inclus et exclusivement réservée aux particuliers (personnes physiques) acheteurs de produits CARRÉ D'ARC ou BRADSTONE. Le remboursement de 150 € TTC sera effectué pour tout achat de produit(s) CARRÉ D'ARC ou BRADSTONE\* d'un montant total minimum de 1500 € net TTC (en une seule fois), hors frais de transport et/ou de livraison. L'achat doit être effectué (date de facture) entre le 20 mars et le 31 mai 2018 inclus, chez un distributeur CARRÉ D'ARC ou BRADSTONE, situé en France métropolitaine et en Corse. Le remboursement de 150 € TTC par virement bancaire sera effectué dans un délai d'environ huit semaines à compter de la date de réception de la demande (avec intégralité des pièces à joindre, et sous réserve d'acceptation). Ce délai n'engage pas la société Fabemi. **Un seul remboursement de 150 € TTC sera effectué par facture et par foyer.** Pour obtenir un remboursement, le client doit envoyer sous pli suffisamment affranchi (frais d'envoi à sa charge) le dossier complet comprenant les éléments (agrafés) décrits ci-dessous avant le 30/06/2018 (cachet de la poste faisant foi), La copie de la facture d'achat au distributeur datée entre le 20 mars et le 31 mai 2018, attestant l'(es) achat(s) total(aux) de 1500 € net TTC minimum (hors prestations de service), et sur laquelle le client aura entouré le(s) prix du (des) produit(s) CARRÉ D'ARC ou BRADSTONE\*. Les coordonnées du bénéficiaire, lisibles et sans rature (nom + prénom + adresse complète + téléphone + adresse mail + nom et ville du distributeur) à remplir sur le coupon téléchargeable sur [www.carredarc.com](http://www.carredarc.com) ou [www.bradstone.fr](http://www.bradstone.fr) ou à recopier sur papier libre et Un RIB (Relevé d'identité Bancaire).

**\* Liste des produits inclus dans l'opération :**

- La ligne Pierre reconstituée, dallages et accessoires,
- Les pavés NAVARRE, TÉPIA, MONTREAL, LAVARDIN, CATALAN et PROVENÇAL (toutes finitions),
- Les exclusifs.

**\* Liste des produits exclus de l'opération :**

- Les pavés CAROSTYLE, MÉDIÉVAL, CASTILLE, FLORÉAL, PAVÉ 15 et 6 cm, CARRÉ 6 et 8 cm, ANTIQUE,
- Les dalles CALANCO et HORIZON, Les bordurettes DROITES et OVALINE,
- La ligne Pierre naturelle et La ligne Céramique,
- Les Indispensables IDEAL JARDIN.

## RÈGLEMENT

### Article 1 /

La société Fabemi, dont le siège social est situé 320 Route Nationale 7 Le Pont Double 26290 DONZERE en France, organise du 20 mars au 31 mai 2018, des offres promotionnelles pour le compte de ses marques CARRÉ D'ARC et BRADSTONE, ouvertes à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine ou en Corse, particulier ou travaillant dans le secteur professionnel de l'aménagement extérieur. Ses offres sont valables chez les clients-distributeurs BRADSTONE et CARRÉ D'ARC de la dite société (liste des distributeurs disponible sur le site [www.carredarc.com](http://www.carredarc.com) ou [www.bradstone.fr](http://www.bradstone.fr)).

### Article 2 / CONDITIONS DES OFFRES

Les offres concernent exclusivement les produits :

**\* Liste des produits inclus dans l'opération :**

- La ligne Pierre reconstituée, dallages et accessoires,
- Les pavés NAVARRE, TÉPIA, MONTREAL, LAVARDIN, CATALAN et PROVENÇAL (toutes finitions),
- Les exclusifs.

**\* Liste des produits exclus de l'opération :**

- Les pavés CAROSTYLE, MÉDIÉVAL, CASTILLE, FLORÉAL, PAVÉ 1 5 et 6 cm, CARRÉ 6 et 8 cm, ANTIQUE,
- Les dalles CALANCO et HORIZON, Les bordures DROITES et OVALINE,
- La ligne Pierre naturelle et La ligne Céramique,
- Les Indispensables IDEAL JARDIN.

Elles sont limitées dans le temps et aux stocks disponibles. Un client ne peut bénéficier que d'une seule offre par facture et par foyer. Cette offre n'est pas cumulable avec une autre offre des marques CARRÉ D'ARC et BRADSTONE. Les clients doivent se référer aux conditions générales de vente du distributeur chez lequel ils achètent le(s) produit(s) CARRÉ D'ARC et BRADSTONE.

### Article 3 / POINTS DE VENTE

Chaque point de vente distributeur diffuse l'opération sous sa responsabilité. La société organisatrice ne peut, en aucun cas, être tenue responsable de la qualité de diffusion ou d'interprétation de l'offre par un distributeur CARRÉ D'ARC ou BRADSTONE. L'offre destinée aux particuliers est relayée chez tous les distributeurs du réseau PRIVILEGE. La liste de ses distributeurs est disponible sur les sites internet [www.carredarc.com](http://www.carredarc.com) ou [www.bradstone.fr](http://www.bradstone.fr).

### Article 4 / LES PRODUITS

Les produits proposés sont susceptibles d'être modifiés et adaptés à tout moment pour mieux répondre aux attentes et contraintes. Les photographies et les illustrations présentées sur les supports promotionnels ne sont pas contractuelles. Les produits sont conformes à la législation française et aux normes applicables en France. L'acquéreur demeure seul juge des conditions de compatibilité de l'offre produits avec son usage et avec les produits complémentaires déjà en sa possession. Les produits et services sont disponibles aux prix et aux conditions proposés par le distributeur. En cas d'indisponibilité des produits concernés par l'offre promotionnelle, ils pourront être mis à disposition à date ultérieure dans la limite des stocks. Le délai approximatif de livraison sera annoncé au client, le jour de sa commande. Les conditions spéciales accordées lors des opérations seront seulement applicables pour les achats réalisés durant les périodes de ces opérations, la date de facture fera foi. Toute tentative de fraude sera sévèrement punie. En cas de risque de fraudes détectées, Fabemi se réserve le droit de procéder à un contrôle ou d'annuler la demande de participation d'un client.

### ARTICLE 5 / PRESENTATION DE L'OPERATION

Cette opération est baptisée « Printemps ». Elle est relayée chez tous les distributeurs CARRÉ D'ARC ou BRADSTONE, situés en France métropolitaine et en Corse. Il s'agit d'une offre de remboursement partiel exclusivement sur l'achat de certains produits CARRÉ D'ARC ou BRADSTONE. Ces offres sont valables du 20 mars au 31 mai 2018 inclus. Elles sont exclusivement réservées aux particuliers (personnes physiques) acheteurs de produits CARRÉ D'ARC ou BRADSTONE. Ne peuvent participer à cette opération le personnel de Fabemi et toute personne bénéficiant des conditions de vente accordées au personnel de Fabemi.

### ARTICLE 6 / ANNONCES DE L'OPERATION

L'opération est relayée sur les supports mis à disposition des clients, et fournis par la société organisatrice : les sites internet [www.carredarc.com](http://www.carredarc.com) ou [www.bradstone.fr](http://www.bradstone.fr). La liste des supports est donnée à titre indicatif mais peut être amenée à évoluer. Cette opération est relayée dans les points de vente qui participent à l'opération, à leur initiative et sous leur responsabilité.

### ARTICLE 7 / CONDITIONS DE PARTICIPATION A L'OFFRE DE REMBOURSEMENT

Le remboursement de 150 € TTC sera effectué pour tout achat de produit(s) CARRÉ D'ARC ou BRADSTONE d'un **montant total minimum de 1500 € net TTC (en une seule fois)**, hors frais de transport et/ou de livraison. L'achat doit être effectué (date de facture) entre le 20 mars au 31 mai 2018 inclus, chez un distributeur CARRÉ D'ARC ou BRADSTONE, situé en France métropolitaine et en Corse. **Cette offre est limitée à 1 remboursement par facture et par foyer.** Afin de bénéficier de l'offre, il faut joindre une copie ou un duplicata de la facture à laquelle sera joint le coupon à compléter annonçant l'offre, téléchargeable par internet sur les sites [www.carredarc.com](http://www.carredarc.com) ou [www.bradstone.fr](http://www.bradstone.fr), rubrique « Actualités ». Les demandes présentant des documents illisibles, incomplets, raturés, contrefaits ou endommagés seront rejetés et non retournés à la seule discrétion de la société Fabemi. La société Fabemi n'est pas responsable des demandes incomplètes, erronées, perdues, retardées, endommagées, volées.



#### **ARTICLE 8 / DOTATION**

Remboursement de 150 € TTC par virement bancaire dans un délai d'environ huit semaines à compter de la date de réception de la demande (avec intégralité des pièces à joindre, et sous réserve d'acceptation). Ce délai n'engage pas la société Fabemi.

#### **ARTICLE 9 / CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA DOTATION**

Pour obtenir un remboursement, le client doit envoyer sous pli suffisamment affranchi (frais d'envoi à sa charge) le dossier complet comprenant les éléments (agrafés) décrits ci-dessous avant le 30/06/2018 (cachet de la poste faisant foi) :

- La copie de la facture d'achat au distributeur datée entre le 20 mars au 31 mai 2018, attestant l'(les) achat(s) total(aux) CARRÉ D'ARC ou BRADSTONE de 1500 € net TTC minimum (hors prestations de service), et sur laquelle le client aura entouré le(s) prix du (des) produit(s) CARRÉ D'ARC ou BRADSTONE.
- Les coordonnées du bénéficiaire, lisibles et sans rature (nom + prénom + adresse complète + téléphone + adresse mail + nom et ville du distributeur CARRÉ D'ARC ou BRADSTONE) à remplir sur le coupon téléchargeable sur [www.carredarc.com](http://www.carredarc.com) ou [www.bradstone.fr](http://www.bradstone.fr) ou à recopier sur papier libre.
- Un RIB (Relevé d'Identité Bancaire).

#### **Le dossier complet devra être envoyé à : Fabemi - Opération Printemps - Route Nationale 7 Le Pont Double - 26290 DONZERE**

Tout dossier transmis par un autre mode ne sera pas traité. Aucun courrier ne sera envoyé aux bénéficiaires pour les aviser de l'ordre du virement effectué. En cas de réclamation, le participant devra contacter Fabemi à l'adresse de l'opération. Fabemi ne sera nullement responsable si les coordonnées bancaires ne correspondent pas à celles du consommateur ou sont erronées. Dans ce cas, il n'appartient pas à Fabemi de faire des recherches complémentaires pour le remboursement du consommateur et ce, sans dédommagement ou indemnité.

#### **ARTICLE 10 /**

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de leur volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler l'opération, ou à en modifier les conditions, à tout moment si les circonstances l'exigent. Toute décision de Fabemi concernant l'existence, le déroulement et l'achèvement de l'opération, est souveraine et n'est susceptible d'aucun recours. La société organisatrice ne saurait par ailleurs être tenue pour responsable des dommages liés à la jouissance de l'offre de remboursement.

#### **ARTICLE 11 /**

La Société organisatrice se réserve le droit d'exclure de l'opération et de poursuivre en justice toute personne qui aurait tenté de tricher ou de troubler son bon déroulement. Un bénéficiaire qui aurait triché sera de plein droit déchu de toute offre de remboursement. En cas de réclamation, une copie des éléments fournis sera exigée. Les décisions que Fabemi sera amenée à prendre pour régler les litiges liés à l'opération ou à l'application du présent règlement seront sans appel.

#### **ARTICLE 12 / CAS DE FORCE MAJEURE - RESERVES DE MODIFICATIONS**

Toute modification du règlement donnera lieu à un avenant en l'Etude de Maître Pons, et entrera en vigueur à compter de sa mise en place et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation à notre opération, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer à l'opération.

#### **ARTICLE 13 / DONNEES NOMINATIVES**

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de cette opération sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. En application de l'article 27 de cette même loi, chaque participant a un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant. Chaque participant peut exercer ce droit par simple lettre envoyée à : FABEMI - Opération Printemps - 320 Route Nationale 7 - Le Pont Double - 26290 DONZERE.

#### **ARTICLE 14 / LOI APPLICABLE ET INTERPRETATION**

Le règlement est exclusivement régi par la loi française. Tout texte annexe figurant sur les documents de l'opération est complémentaire au présent règlement. Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par la société organisatrice ou Maître Pons, dans le respect de la législation française. En cas de litige le seul tribunal compétent est le Tribunal de Grande Instance de Valence (26000).

#### **ARTICLE 15 / DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT**

Le règlement complet ainsi que les annexes sont déposés en l'Etude de Maître Pons, huissier de justice à Pierrelatte (26700), n° 6 Quartier Pont Noir. Le Règlement complet sera adressé par courrier postal ou par e-mail, à titre gratuit, à toute personne, sur simple demande adressée à : FABEMI - Opération Printemps - 320 Route Nationale 7 - Le Pont Double - 26290 DONZERE. **Une seule demande par foyer (même nom et même adresse).** Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement, seront remboursés au tarif lent sur simple demande.